

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 29 avril 2026

vingt-neuf avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

**Présents :** Christophe VIDAL, Dominique LAFON, Catherine BRECHET, Benoît ALINC, Sandrine BOSMET, Jean-Yves MODENEL, Caroline RACHER MISSIEL, Benoît NAIRABEZE, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS, Renée AMAGAT, Christophe CATHELINE, Sandrine ANDRIEUX, Sébastien BONNET, Marion VERGNOL

**Absents :**

**Date de convocation :** 20 avril 2026

**Date d'affichage de la convocation:** 20 avril 2026

**Nombre de conseillers :** 15

**Nombre de présents :** 15

**Votants :** 15

**Secrétaire de séance :** Marion VERGNOL

**DE 2026 049**

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Demande de barnum auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes propose de mettre à disposition des communes de moins de 2000 habitants un barnum de qualité 3m x3m afin de mutualiser et le mettre à disposition des associations de la commune.

Le barnum sera cédé à la commune à titre gratuit par la Région. Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales. Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, accepte et autorise Monsieur le Maire à faire une demande de barnum auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à monter et signer le dossier nécessaire au bon déroulement de cette demande.

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 29 avril 2026